

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-adjoint.

Étaient Présents : Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, David DUMAS, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD

Avaient donné procuration : Philippe BRUGERE à Lionel ROUSSET, Anne-Marie AUBESSARD à Alain VERMOREL, Joël BEZANGER à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG à Catherine NIRELLI, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusée : Sandra CHARRIERE

Date de la convocation : 20 Juin 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-03-03- PROJET POINT JEUNES

Approbation du projet, demande d'une aide à la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et au Département de la Corrèze

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, indique avoir rencontré les services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, afin d'envisager l'aide relative au séjours « Camp au fil de l'eau » de l'Espace jeunes organisé à Argentat du 22 au 26 juillet. Pour ce séjour d'un coût prévisionnel de 5.006,25€, la CAF est sollicitée pour un montant de 2.000€.

Par ailleurs, Alain VERMOREL précise que pour cette sortie à Argentat, il est sollicité l'aide du Conseil Départemental sur la base d'une dépense de 940,01€ relative aux sports natures permettant à 15 jeunes de 11 à 17 ans d'expérimenter la pratique du canoë et de l'escalade, l'aide sollicitée étant de 30% soit 282€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la demande d'aide auprès de la CAF pour le séjour « Camp au fil de l'eau » à Argentat
APPROUVE la demande d'aide du Conseil Départemental spécifique à l'expérimentation de la pratique du canoë

DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire ou à son adjoint délégué en cas d'absence, pour souscrire les documents utiles à l'avancement de ce dossier.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 26 Juin 2024

Le Maire-Adjoint,



Jean-Pierre SAUGERAS



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240627-2024-03-03-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024